Lisez-moi V3.02.004 – Novembre 2024

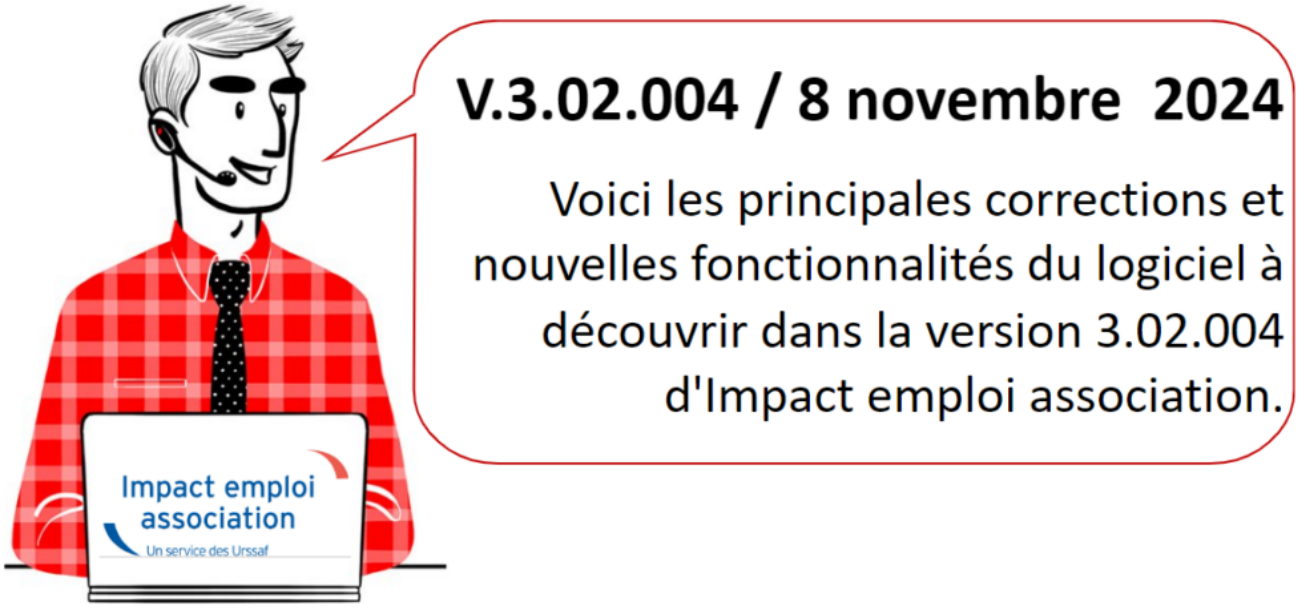

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Rattachement du bulletin

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation

- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique Régularisations – Fonctionnement général.

RETOUR SOMMAIRE

▶ SMIC 1er novembre 2024

Le montant du SMIC a été mis à jour.

▶ CCN SPORT – prévoyance cadre

Mise à jour des taux : 0.73% (0.365 PO et 0.365 PP) + 0.11% non soumis à CSG/CRDS

▶ Paramétrage DSN 2025

Les développements pour la DSN 2025 sont en cours. De nouveaux affichages sont développés :

1/ rubrique fin de contrat

la case pour le refus de la proposition d'un CDI est crée, au niveau de l'onglet fin de contat.

2/ case plafond mensuel de sécurité social pour le calcul de la prévoyance.

A partr de janvier 2024 lors de la saisie d'un contrat de prévoyance non paramétré dont la base de calcul est le plafond de sécurité social, celui-ci sera pré-rempli. Afin que vos calculs soient corrects, ne pas le modifier et paramétrer dans les case annexes le % de répartition.

Toutefois, ces nouvelles fonctionalités ne seront actives qu à partir de la saisie des bulletins de janvier 2025.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.

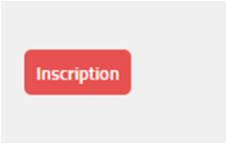

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.19** :

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Cycle de paie
- Fiabilisation des données Urssaf
- Fiabilisation des données retraite

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

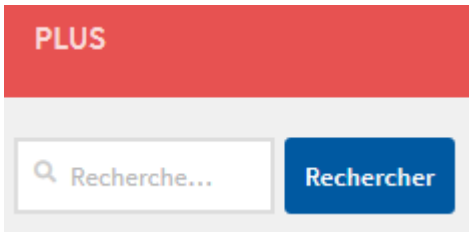

RETOUR SOMMAIRE

Vérifier le dépôt conforme des fichiers DSN

Fiche Pratique – DSN : Dépôt de fichiers – Vérification

Il est possible que vous rencontriez des **problématiques liées à Net-Entreprises lors de vos dépôts DSN**.

Nous vous conseillons par conséquent de bien vérifier le dépôt **conforme de vos fichiers DSN** à l'aide de la procédure ci-dessous.

► Vérification du dépôt conforme de fichiers DSN via Net-Entreprises

Pour vérifier que tous vos fichiers DSN sont bien déposés et conformes :

- **Connectez-vous sur Net-Entreprises** avec le compte qui dépose les DSN ;
- Rendez-vous sur le **tableau de bord DSN**, et consultez le **récapitulatif de l'échéance** souhaitée *(échéance du 15 avril 2020 dans notre exemple)* ;
- **Vérifiez que toutes vos DSN sont dans la ligne** *« **Déclarations conformes** » (couleur verte) et* **notez le nombre de fichiers DSN.**
  –> Si vous avez des **DSN en attente de dépôt**, elles se situent au niveau de la ligne *« **Déclarations non transmises**« (couleur rouge)*
  –> Si vous avez des **DSN rejetées**, elles se situent au niveau de la ligne *« **Déclarations rejetées** » (couleur jaune)*
  Dans ces 2 cas, vous devez identifier les raisons de ces anomalies.

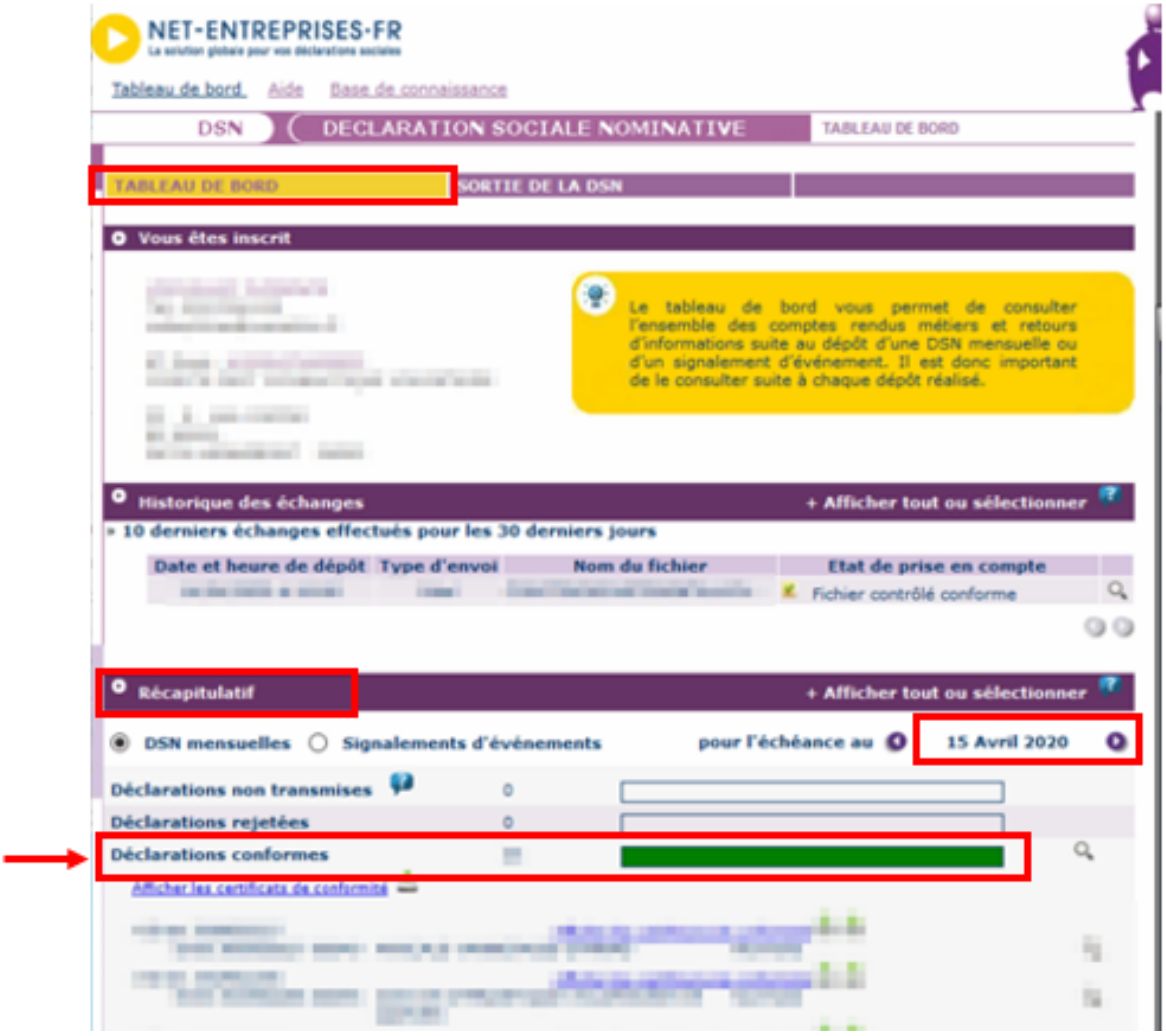

► Vérification du dépôt conforme de fichiers DSN via Impact emploi – Gestion des déclarations

- **A partir d'Impact emploi**, connectez-vous avec le compte qui dépose les DSN et rendez-vous dans le module ***Déclarations / DSN mensuelle / Mars 2020 / Dépôt initial / Réelle / Valider*** :

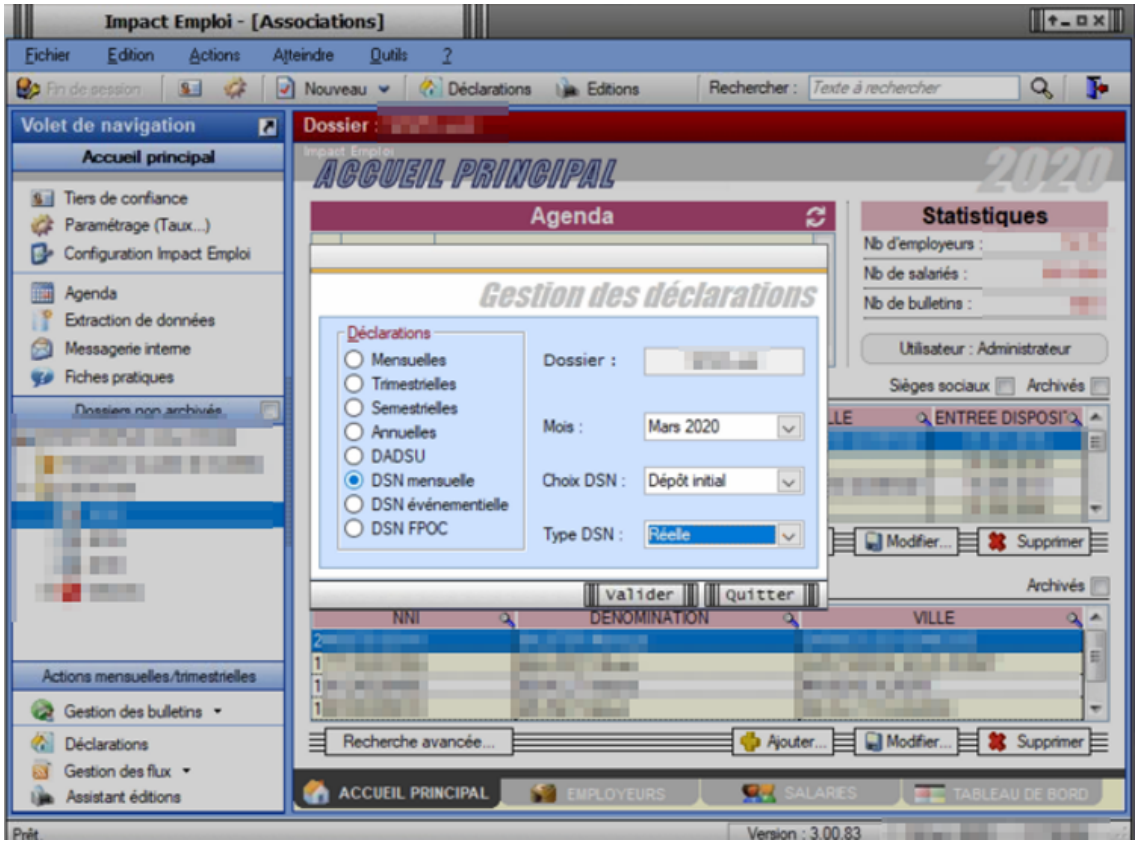

- La fenêtre « ***Dépôt initial – REEL – DSN mensuelle Mars 2020*** » s'affiche, **vous ne devez plus y trouver d'associations, la liste doit être vide :**

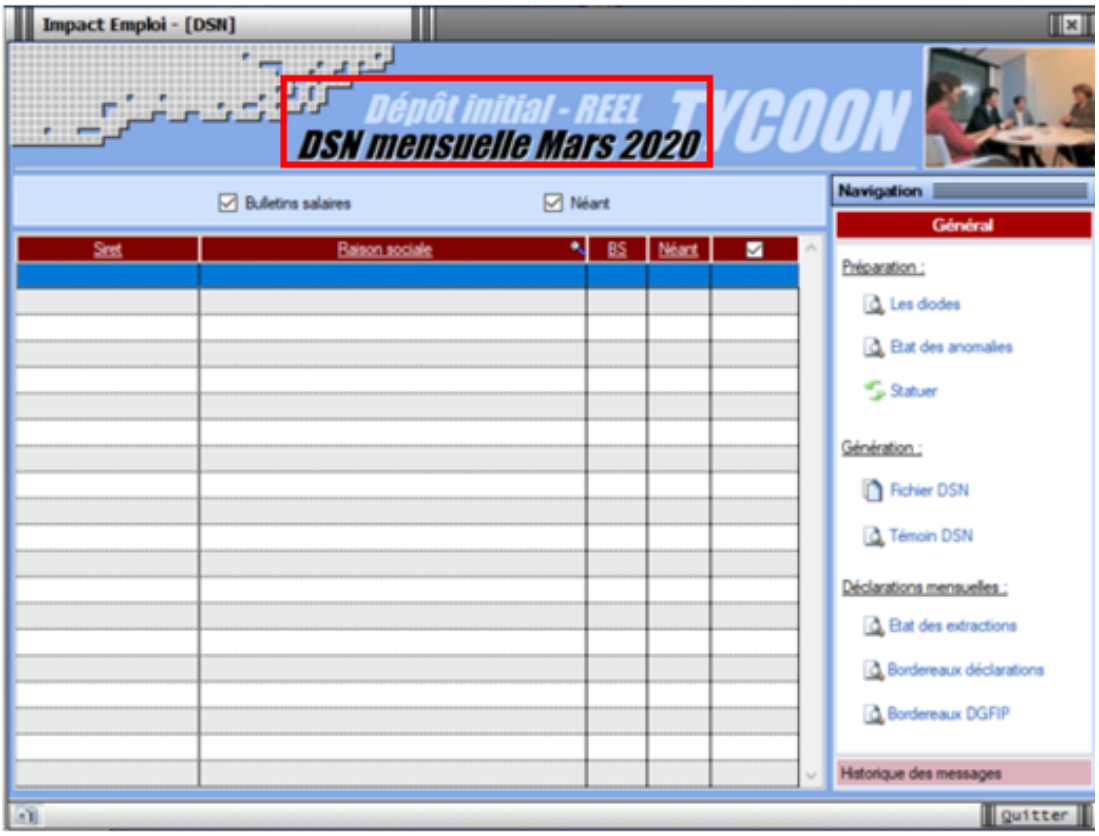

- **Répétez cette action** pour les **DSN de type « Annule et remplace » ;**
- La fenêtre « ***Annule et remplace – REEL – DSN mensuelle Mars 2020*** » s'affiche, **la liste des associations doit également être vide :**

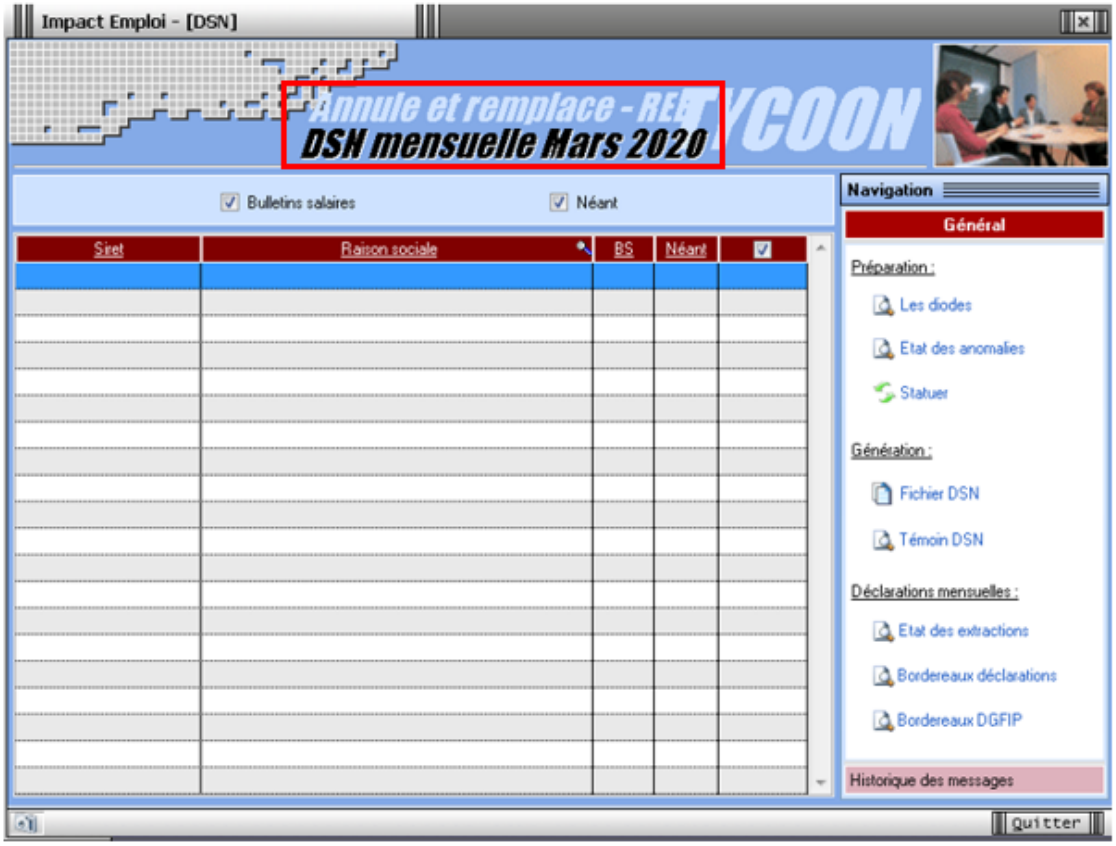

Si vous trouvez des associations dans ces onglets, vérifiez sur **Net-Entreprises** que pour ces associations, **un fichier DSN a bien été déposé et est conforme**.

Selon le résultat affiché sur votre tableau de bord, suivez les consignes suivantes :

- **Si le fichier n'a pas été déposé** : Générez-le, testez-le et transmettez le comme à votre habitude.
- **Si le fichier a été déposé et est conforme** : Adressez un mail à l'assistance pour qu'un technicien actualise votre suivi DSN.
- **Si le fichier a été déposé et est rejeté** :
  –> **Si votre fichier est un type initial** : **Regardez les anomalies, corrigez les** et générez votre fichier DSN, testez-le et si tout est OK, déposez votre DSN
  –> **Si votre fichier est une « annule et remplace », adressez un mail à l'assistance pour qu'un technicien actualise votre suivi DSN**.

► Vérification du dépôt conforme de fichiers DSN via Impact emploi – Gestion des flux

- **A partir d'Impact emploi**, rendez-vous dans le module ***Gestion des flux / Déclaration Sociale Nominative / Mensuelle ;***
- Positionnez-vous sur votre dossier, puis sélectionnez le mois « ***Mars 2020*** » et le type « ***Dépôt initial*** » ;

- La fenêtre « ***Gestion des flux DSN mensuelles*** » s'affiche, **vous ne devez plus trouver d'associations dans l'onglet « *Dépôts à effectuer* », la liste doit être vide** :

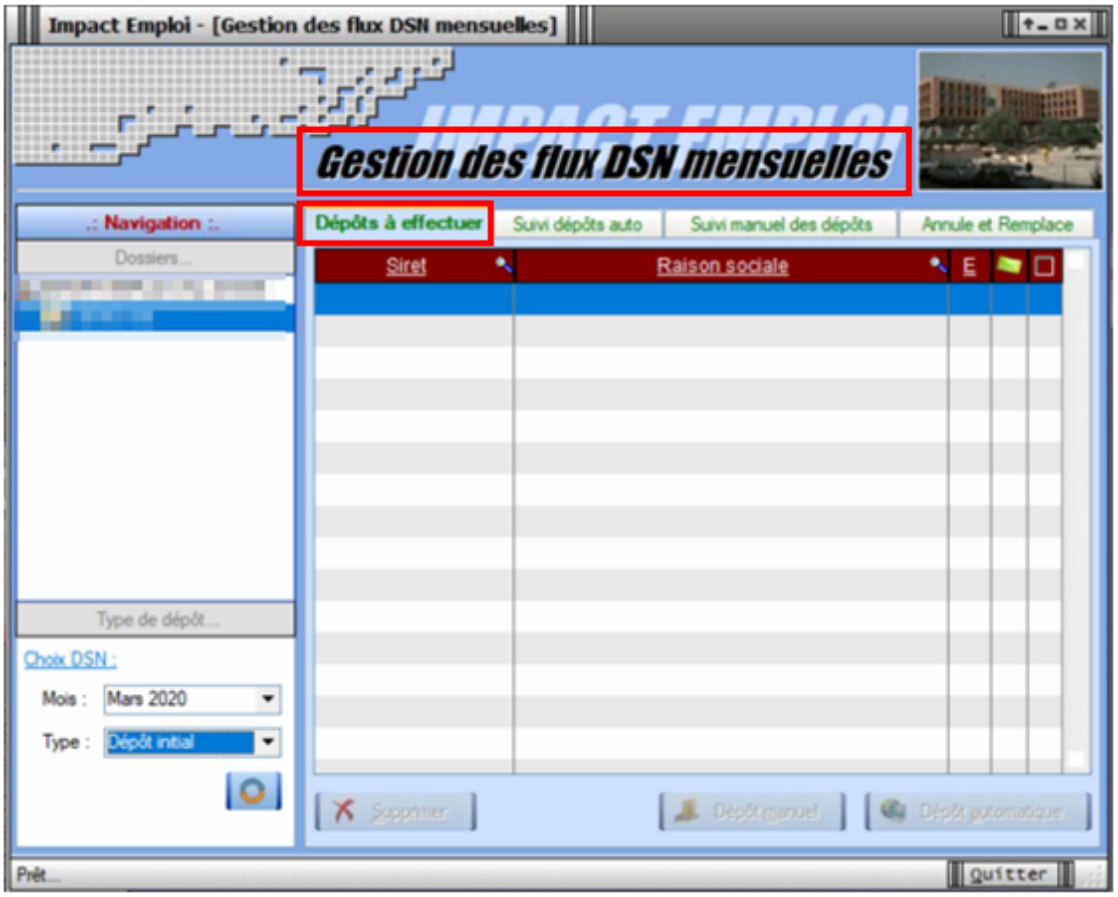

- **Positionnez-vous sur le dernier onglet « *Annule et remplace* », l'ensemble de vos associations doit être visible** ;
- Faites un **clic gauche sur l'ascenseur** pour obtenir **le nombre de fichiers DSN déposés**.

Cette condition est indispensable pour la récupération et l'intégration des taux CRM.

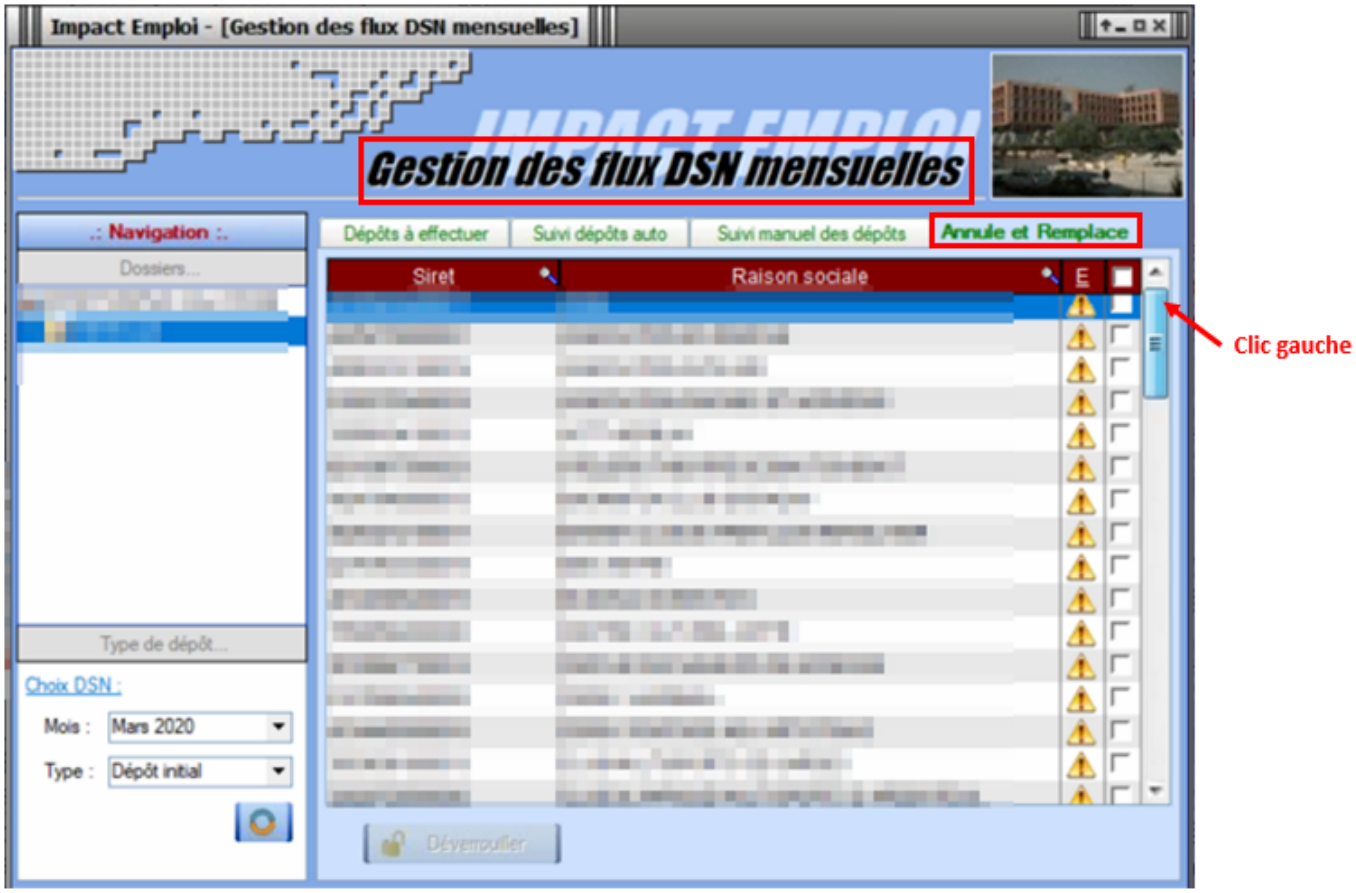

- **Si vous avez déposé des DSN « Annule et remplace »**, recommencez cette procédure en **changeant le type** « ***Annule et remplace*** » *(1)* pour voir la liste des associations ;
- Si nécessaire, cliquez sur le bouton « ***Rafraichir*** » *(2)* :

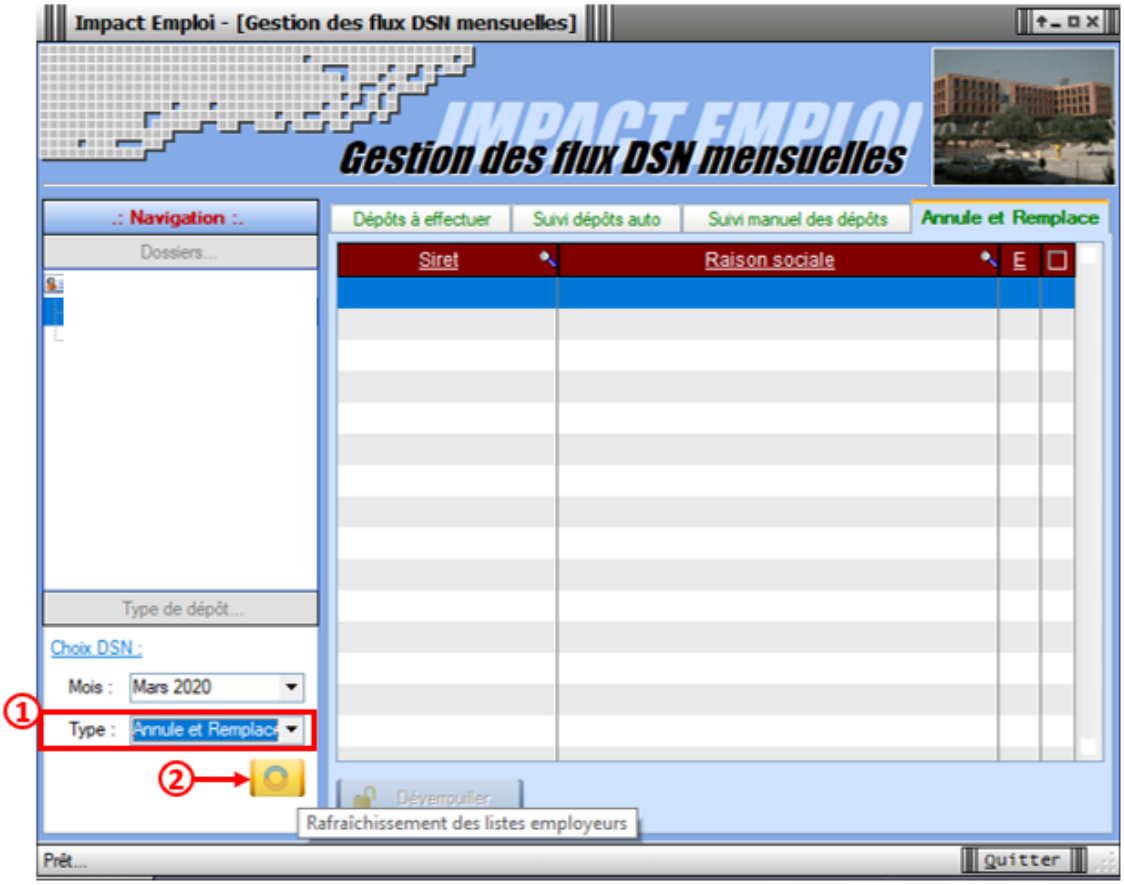

- **Vous ne devez pas trouver d'associations** dans les onglets « ***Suivi dépôts auto*** » ni « ***Suivi manuel des dépôts*** ».

► Cohérence des chiffres

Vous devez avoir le même nombre de fichiers DSN déposés entre Impact Emploi et Net-Entreprises *(Un nombre plus important de fichiers sur Net-Entreprises est possible du fait de dépôts de fichiers via un autre logiciel. Assurez vous néanmoins de la cohérence du nombre de fichiers Impact emploi)*

Si vous avez un écart que vous ne justifiez pas, adressez un mail à l'assistance en précisant en objet « Vérification DSN Mois X ».